

Journal Écho d'Argentenay

Juillet
2026

LA ROUTE
DES LÉGENDES

L'INCRUSTATEUR

Texte : Jimmy Doucet / Mise en scène : Hubert Bolduc
Costumes : Kristel Gagnon-Tremblay
Décor : Marie-Michèle Bergeron

APPORTEZ VOTRE
CONSUMMATION !



Avec :
Pierre-Yves Bédard,
Alexandre Boudreault,
Emie-Rose Doucet,
Jean Simon Pronovost et
Kristel Gagnon-Tremblay



À la salle communautaire
de Saint-Eugène-d'Argentenay
469, rue Du Pont
Les mercredis et jeudis à 19h 30
du 8 juillet au 13 août 2026

Admission générale : 25 \$
6 à 12 ans : 10 \$
5 ans et moins : Gratuit

Billets en vente
sur place
Pour information
(pas de réservation)
418 276-1787

D'ÉTÉ

LOCATION D'OUTILS
LDS

Préc'yeux
JOUEUX & DÉCORATION

ISOLATION
FORTIN

LA BOUCHERIE
WIDEAU

JEAN DUMAS
Ford

HYDROMEC 50
LA SERVICE, L'ÉQUIPE, LA DIFFÉRENCE

Nancy
GUILLERMETTE
AVOCAT

Planète
100³

MF
DOMOTIQUE

metro
DB

Desjardins
MRC de
MARI-CHAPPELAIN

BT
Les Banquets Francis
traiteur

ADS

G MORIN

Association St. Charles
G. Rousseau
Pompier

M. SIMARD
AVOCAT

CALCITES
LES CALCITES DU NORD (2012)

Autobus
Rafin

L. DEMERS & FILS
SERVICES ÉLECTRIQUES

R. Morris
40 ans
PLOMBERIE / CHAUFFAGE

Shops
Lyn-Ca

MSH
SERVICES CONCRÈS

NOTAIRES

Bleuets
Fortin et Fils

Dufour

CONSTRUCTION
BON-AIR
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Bleu
Nature

EXPLOITATIONS
SIMARD

SERVICES DE CAMIONNAGE,
D'EXCAVATION, DE DÉNEIGEMENT
ET DE TRAVAUX AGRICOLES DIVERS

418 276-0121
jacquelin.simard12@hotmail.com
20, rang Saint-Charles
Notre-Dame-de-Lorette QC
G0W 1B0

Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- Excavation
- Terrassement
- Drain agricole
- Tarière 10 à 16 po
- Aménagement d'entrée résidentielle
- Installation de bordures préfabriquées
- Enfouissement de fil sans tranchée
- Installation de poteaux de clôture & barrières

Dufour

Les Entreprises Dufour

Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour
Andréanne Dufour

130, principale
St-Eugène-d'Argentenay
G0W1B0
téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063
cellulaire 418-218-1473
dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064
cellulaire 418-618-7899
andreeanne@lesentreprisesdufour.com



Félicitations aux organisateurs et à tous les bénévoles qui firent de la Fête de la St-Jean une si grande réussite!

Un gros merci à tous nos partenaires, ainsi que les citoyens et les visiteurs qui ont pris part à cette festivité!



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL
Séance régulière du conseil municipal
Tenue le 04 mai 2026

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 mai 2026 à 19:00 à la salle municipale de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Katy Imbeault
M. Dany Labrecque
Mme Véronique Belley
M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2026-05-056

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2026-05-057

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 2026

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2026, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2026-05-058

MARCHE RELAIS POUR LA VIE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande concernant une demande d'aide financière concernant la marche du relais pour la vie;

ATTENDU QUE les sommes amassées serviront à la recherche pour le cancer et pour apporter du soutien aux combattants, aux survivants ainsi qu'aux proches de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 150.00\$ à l'équipe de St-Eugène-d'Argentenay qui s'est inscrite.

LETTRE DE CITOYEN – RUE DE LA CROIX

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre d'un citoyen de la rue de le Croix concernant la vitesse des véhicules;

ATTENDU QUE dans cette rue, il y a de jeunes enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous allons remettre plus de signalisations afin d'informer les usagers de la limite de vitesse qui est de 30km;

QUE nous allons contacter la sûreté du Québec afin qu'il fasse plus du radar dans cette rue pour sensibiliser les automobilistes.

RÉSOLUTION 2026-05-059

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'avril 2026, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 72 057.94\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'avril 2026, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 72 057.94\$.

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2026

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	59 487.57\$

SALAIRES PAYÉS D'AVRIL 2026

Salaires	Montant
Total des salaires	12 570.37\$

RÉSOLUTION 2026-05-060

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Dany Labrecque soit nommée maire suppléant du 05 mai au 06 juillet 2026.

RÉSOLUTION 2026-05-061

RÈGLEMENT 238-2026 RELATIF À LA CITATION DE L'ÉGLISE DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY ET SON TERRAIN À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la loi sur le patrimoine culturel (l.r.q., c. p-9 002), une municipalité peut, de sa propre initiative ou sur proposition de toute personne intéressée, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis d son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bienpatrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la propriété visée est l'église (bâtiment) de la Paroisse Saint-Eugène-d'Argentenay, située au 511, rue Principale à St-Eugène-d'Argentenay, sur le lot 5 973 107 du cadastre du canton de Pelletier ainsi que son terrain;

ATTENDU QUE l'église (bâtiment) et son terrain constituent un ensemble de valeur historique, identitaire, architecturale et paysagère importante sur le plan local et régional;

ATTENDU QUE depuis sa construction en 1929, en plein coeur du village, l'église constitue un héritage culturel et communautaire lié à l'histoire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger d'avantage la valeur patrimoniale de l'église (bâtiment) et de son terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger l'église (bâtiment) contre une éventuelle démolition;

ATTENDU la volonté du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay de protéger cet immeuble lié à l'histoire de la communauté;

ATTENDU QU'un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné par le conseiller M. Dany Labrecque, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 02 février 2026;

ATTENDU QU'avis spécial a été transmis le 19 février 2026 au propriétaire concerné, au sujet de cette démarche de citation d'un bien patrimonial, l'avisant de la tenue d'une séance publique du Conseil local du patrimoine (CCU), aux fins de recevoir tout avis ou commentaire sur ce projet de citation, conformément à l'article 129 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique tenue par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, agissant à titre de Conseil local du patrimoine, a eu lieu le lundi, le 23 février à 17h30, au bureau municipal de la municipalité.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a transmis son avis favorable au conseil municipal, suivant la tenue de la séance de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adopte le règlement no 238-2026 tel que décrit.

RÉSOLUTION 2026-05-062

RÈGLEMENT 239-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE D'ARGENTENAY

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 07 février 2022, le Règlement numéro 201-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adopte le règlement no 239-2026 tel que décrit.

RÉSOLUTION 2026-05-063

RÈGLEMENT N°240-2026- RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'articles 1094 du Code municipal, toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement connu sous le nom de « fonds de roulement » ou en augmenter le montant;

ATTENDU QUE présentement la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a un fonds de roulement au montant de vingt-cinq mille neuf cent soixante et onze dollars (25 971.00\$);

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer un montant cent mille dollars (100 000.00\$) au fonds de roulement à même le surplus libre;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale/greffière-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion donné et projet de règlement déposée à la séance du 13 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement N°240-2026 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit

RÉSOLUTION 2026-05-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT #241-2026- AFIN D'ABROGER LE RÈGLEMENT #208-2022, RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES EN SAISON HIVERNALE

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay se prévalait des articles 66 à 69 de la Loi sur les compétences municipales en matière de voirie, sur les voies publiques situées sur son territoire en ce qui concerne le déneigement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité juge approprié de préciser les rues, routes et chemins qui seront entretenus l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de ce règlement en 2022, le développement du territoire a changé et qu'il est bon de modifier le règlement concernant l'entretien des voies publiques en saison hivernal

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du présent conseil le 13 avril 2026;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adopte le present règlement, portant le numéro 241-2026, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2026-05-065

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 242-2026- SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion et présentation d'un 1^e projet de règlement voulant qu'il soit adopté à une séance ultérieure le règlement numéro 242-2026 sur la gestion contractuelle;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite monsieur le conseiller Alain Sasseville.

RÉSOLUTION 2026-05-066

CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DE SITE (PHASES I ET II)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a mandaté la FQM pour la gestion de la demande de prix visant la réalisation d'une étude géotechnique et d'évaluations environnementales de site sur les terrains municipaux visés pour l'implantation des ouvrages de collecte et traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE les données récoltées seront utilisées pour compléter l'étude préliminaire du projet de mise aux normes (projet inscrit au volet 1 du PRIMEAU) et que les frais reliés au présent mandat sont admissibles à l'aide financière du MAMH, incluant la Priorité #1 de la TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE quatre (4) fournisseurs de services ont reçu la demande de prix écrite par courriel, et que deux (2) soumissions ont été déposées :

Fournisseur	Dépôt soumission (oui ou non)	Conforme (oui ou non)	Montant Avant taxes
Englobe Corp.	non		
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER)	oui	oui	92 516,25 \$
Solmatech inc.	non		
9455-3088 Québec inc. (Groupe GÉOS Saguenay)	oui	oui	58 500,00 \$

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a montré la firme « 9455-3088 Québec inc. » comme étant le soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité adjuge à « 9455-3088 Québec inc. » le contrat n° DP-24-111-001 pour la préparation d'une étude géotechnique et d'évaluations environnementales de site, au montant de 67 260,38 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 2026-05-067

OFFRE DE SERVICES- TEST D'AMIANTE DANS L'ÉGLISE DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans des démarches de requalification de l'église;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons avant d'entamer tous travaux dans l'église vérifier s'il y a de l'amiante à l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à la firme Le Groupe GESFOR du Saguenay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte de donner le contrat à la firme Le Groupe GESFOR afin qu'il fasse le relevé, l'analyse d'échantillons et la rédaction d'une lettre de recommandation au montant de 1 430.00\$ plus les taxes.

RÉSOLUTION 2026-05-068

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE- EXPERTISE STRUCTURALE – ÉGLISE DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans des démarches de requalification de l'église;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons avant d'entamer tous travaux dans l'église vérifier si nous pouvons déplacer les colonnes, faire la vérification de la charpente de plancher et du toit ainsi que l'analyse de vibration;

CONSIDÉRANT QUE nous aimerions avoir un avis structural et ainsi avoir des solutions possibles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission pour une étude préparatoire à la firme SAGA Consultants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte de donner le contrat à la firme SAGA Consultants afin qu'il fasse l'expertise structurale telle que demandée au montant de 7 000.00\$ plus les taxes;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

RÉSOLUTION 2026-05-069

MAINTIEN ET RÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU-RIVIÈRES AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le Réseau-rivières, mis en place en 1979 par le gouvernement du Québec, vise à caractériser la qualité de l'eau des rivières à l'aide de paramètres physicochimiques et bactériologiques, à dresser un portrait des bassins versants et à en suivre l'évolution dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau permet l'acquisition de données fiables, continues et comparables, essentielles à la compréhension et à la gestion des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE sur les dix-huit stations du Réseau-rivières situées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, seulement deux stations demeureront en activité en 2026, entraînant une perte significative de données publiques sur la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet la capacité des municipalités, des organismes et des décideurs à assurer une gestion éclairée et efficace des ressources hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les données issues du Réseau-rivières sont indispensables à la mise en œuvre et au suivi des Plans directeurs de l'eau, notamment pour évaluer l'efficacité des actions et ajuster les interventions;

CONSIDÉRANT QUE les effets des changements climatiques accentuent la variabilité des régimes hydriques et la dégradation potentielle de la qualité de l'eau, rendant le suivi à long terme encore plus crucial;

CONSIDÉRANT QUE toute interruption, même temporaire, du suivi entraîne une rupture dans les séries de données, diminuant leur valeur scientifique et limitant l'analyse des tendances;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de données de qualité constitue un enjeu de gouvernance et un outil essentiel pour soutenir la planification, la concertation et la prise de décision à l'échelle locale et régionale;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la MRC demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec :

1. **De** rétablir et maintenir l'ensemble des stations du Réseau-rivières dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
2. **D'**assurer un financement stable, prévisible et à long terme du programme de suivi de la qualité de l'eau;
3. **De** garantir la continuité des séries de données, afin de préserver leur valeur scientifique et leur utilité pour la gestion des ressources en eau;
4. **De** reconnaître la surveillance de la qualité de l'eau comme un investissement structurant, essentiel à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection des milieux aquatiques; Bas du formulaire.

RÉSOLUTION 2026-05-070

DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FFR)- VOLET 3 – VITALISATION

ATTENDU QUE la municipalité a débuté des démarches de requalification de l'église de St-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QUE la MRC de Maria Chapdelaine a un programme de subvention disponible afin de soutenir des projets structurants qui contribuent concrètement à améliorer la qualité de vie sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Karine Ouellet, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Vitalisation ».

RÉSOLUTION 2026-05-071

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h00.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

Bureau fermé vendredi 3 juillet 2026





SERVICE ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT BÉNÉVOLE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

NOUS VOUS INFORMONS QUE DEPUIS LE 19 MAI 2026, LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE MARIA-CHAPDELAINE EST RESPONSABLE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT BÉNÉVOLE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.

**POUR TOUTE DEMANDE DE TRANSPORT POUR VOS RENDEZ-VOUS MÉDICAUX,
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!**

**POUR INSCRIPTION OU INFORMATIONS, CONTACTEZ
VOTRE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE MARIA-CHAPDELAINE
au 418-276-1211 poste 23**



LE RECENSEMENT DE 2026 EST EN COURS PARTOUT AU CANADA!

Les données du recensement sont essentielles à la planification des programmes et des services qui soutiennent l'emploi, le transport en commun, l'éducation, les soins de santé et plus encore.



Remplissez votre questionnaire du recensement en ligne dès aujourd'hui :

recensement.gc.ca



BESOIN DE BÉNÉVOLES URGENT

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT BÉNÉVOLE
DE VOTRE MUNICIPALITÉ**

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

- ☒ Vous souhaitez vous impliquer bénévolement?
- ☒ Vous avez du temps à offrir ?
- ☒ Vous souhaitez contribuer à votre communauté et offrir un service d'accompagnement aux personnes de votre municipalité?



*Les frais liés à l'utilisation de votre véhicule sont remboursés



**Contactez votre Centre d'action bénévole au
418-276-1211 Poste 23**

SPECTACLE D'ÉTÉ 2026

L'incrustateur

Pour notre 15e année, nous offrirons encore cet été un Spectacle, signé Jimmy Doucet de la Route des Légendes: "L'incrustateur".

Merci à nos généreux partenaires, qui sans eux, nous ne pourrions offrir un spectacle d'une telle envergure dans notre milieu.

Nous vous attendons à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay, au 469, du Pont, à 19h30, à partir de 08 juillet 2026. Nous offrirons 12 spectacles les mercredis et les jeudis. N'oubliez pas d'apporter vos consommations!

Nous vous attendons en grand nombre et venez passer une belle soirée de fous rires avec nos comédiens!

Pour informations: 418.276.1787.



Biscuits fraise, rhubarbe et chia

Ingrédients

- 15 ml (1 c. à table) de graines de chia
- 30 ml (2 c. à table) d'eau
- 250 ml (1 tasse) de farine tout usage
- 125 ml (1/2 tasse) de farine de sarrasin
- 190 ml (3/4 tasse) d'avoine
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de bicarbonate de soude
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de sel
- 125 ml (1/2 tasse) de margarine
- 65 ml (1/4 tasse) de compote de pommes non-sucrée
- 125 ml (1/2 tasse) de cassonade
- 1 œuf
- 250 ml (1 tasse) de fraises, tranchées
- 250 ml (1 tasse) de rhubarbe, tranchée



Préparation

Préchauffer le four à 350°F et tapisser 2 plaques à biscuits de papier parchemin.

Dans un petit bol, faire gonfler les graines de chia dans l'eau. Réserver.

Dans un bol, mélanger la farine tout usage, la farine de sarrasin, le bicarbonate de soude, le sel et réserver.

Dans un autre bol, à l'aide du batteur électrique, battre la margarine avec la compote de pommes, la cassonade et l'œuf et le mélange de graines de chia.

Ajouter le mélange de farines en mélangeant à l'aide d'une spatule.

Ajouter les flocons d'avoine, les fraises et la rhubarbe et mélanger à nouveau.

À l'aide d'une cuillère à soupe, déposer environ 1 cuillère en s'assurant de laisser un espace d'environ 1 po entre chaque biscuit.

Cuire au four entre 13 et 15 minutes.



il n`y a pas de MESSE et D'ADACE

Reprise des célébrations en SEPTEMBRE

Ont été accueillis avec joie dans notre COMMUNAUTÉ,

Le 6 juin 2026 :

Liam Théberge né le 14 avril 2020 enfant de Daisy Gosselin et Patrice Théberge-Minier

Marraine : Annabelle Doucet



Kyle Théberge né le 03 juin 2022 enfant de Daisy Gosselin et Patrice Thjéberge-Minier

Parrain : Kevin Martel

Marraine : Audrey Fortin

Brody Théberge né le 03 juin 2022 enfant de Daisy Gosselin et Patrice Théberge-Minier

Parrain : Olivier Devin

Marraine : Alexandra Doré

A été accueilli avec joie dans notre COMMUNAUTÉ,

Le 20 juin 2026 :

Mathéo Bouchard né le 13 février 2026 enfant de Stéphanie Gauthier-Martel et de Marc-Olivier Bouchard

Parrain : Guillaume Hébert-Brassard

Marraine : Vicky Perron





À Donner OU à Démolir

Nous sommes à la recherche d'une personne qui voudrait démolir ou déménager le charnier existant dans le cimetière de St-Eugène.

Ceci devra être fait avant le premier AOÛT 2026, au frais de la personne intéressée.

Pour autres informations, contacter La Fabrique soit Carole Perron 418-276-2098 ou Claire Perron 418-276-4297



Nous offrons nos plus Sincères Condoléances à la famille de Madame Pierrette Bouchard décédée le

29 mai 2026.

Elle est la mère de Monsieur Roger Girard de notre paroisse.

Nous offrons nos plus Sincères Sympathies à la famille de M. Rodrigue Bouchard décédé le 6 juin 2026.

Il est le frère de Madame Mariette Bouchard de notre paroisse.



HORAIRES D'ÉTÉ de la bibliothèque



Prenez note des dates d'ouverture pour l'été : 7 juillet 2026 21 juillet 2026

4 août 2026 18 août 2026

Bon été et Bonne lecture estivale!

Êtes-vous intéressés à vous inscrire au Centre de Conditionnement physique au coût de 50.00\$ par année?

Passez-nous voir à la Municipalité

Tél : 418-276-1787





Ici on s'amuse à St-Eugène!

Trampoline, jeux d'eau, deck hockey, pumptrack



***Les kayaks et les planches à pagaie sont disponibles
au cout de 10\$ par jour.***

***Pour informations, passez à la Municipalité du
Lundi au vendredi!***

Tél : 418-276-1787



APPEL D'URGENCE

COMPOSEZ
LE
911

Témoin ou victime d'une **situation d'urgence**
qui menace votre sécurité, celle des autres,
vos biens ou l'environnement?

Composez le **911**!



Visionnez notre vidéo explicative



APPEL NON URGENT

TROUVEZ
UN POSTE



Besoin de joindre la Sûreté du Québec
pour une **situation non urgente**?

Communiquez avec votre POSTE!

276-2871

À compter du 1^{er} juin 2026, les lignes 310-4141
et *4141 seront graduellement désactivées.

Concours tirage mensuel

Félicitations **Mme Édith Tremblay**. Le tirage au sort a été fait par **Mme Marie-Alice Deschênes**.

Pour le concours de **Juillet 2026** du mot caché, faire parvenir votre réponse **avant le 28 juillet 2026**.

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$ au Dépanneur JD ou au Restaurant 4 Saisons.

BONNE CHANCE!

NOM : _____ TÉL : _____

RÉPONSE : _____



INDICE : CANARD
Mot de 7 lettres

K	E	T	C	H	U	P	H	R	A	S	E
R	P	L	U	R	I	E	L	I	S	A	C
Y	T	N	E	G	A	C	C	A	S	H	N
P	E	R	E	I	M	U	L	C	I	P	A
T	L	L	E	N	A	T	U	O	S	O	N
O	O	F	U	O	X	S	T	O	S	T	I
N	B	A	L	P	O	U	U	V	U	I	F
O	M	I	D	U	A	P	E	O	T	R	O
H	Y	S	H	E	C	R	G	N	C	O	U
P	S	A	E	O	P	A	C	R	I	N	R
Y	I	N	N	E	R	T	I	B	R	A	T
T	E	U	Q	R	A	P	E	S	T	E	H

MOT DÉBROUILLÉ : _____

- | | | |
|-------------------------------|----------------|-------------------|
| 1. Partisan d'une doctrine | ADEEPT | A _ _ _ P _ _ _ |
| 2. Intermédiaire | AEGNT | A _ _ _ N _ _ |
| 3. Médiateur | ABEIRRT | A _ _ _ I _ _ _ E |
| 4. Établissement d'assistance | AEILS | A _ _ _ L _ _ |
| 5. Petit de la chienne | THIOC | C _ _ _ O _ _ |

6. Bandit	ACELPRU	C _ _ P _ _ E
7. Gallinacé	AAFINS	F _ _ S _ _
8. Activité bancaire	ACEFINN	F _ _ A _ _ E
9. Ouvrage de maçonnerie	FORU	F _ _ R
10. Malveillant	AEHINUX	H _ _ N _ _ X
11. Sauce à base de tomates	CEHKPTU	K _ _ C _ _ P
12. Gaz inerte	KNOPRTY	K _ _ P _ _ N
13. Clarté du soleil	EEILMRU	L _ _ I _ _ E
14. Plancher	AEPQRTU	P _ _ Q _ _ T
15. Grave maladie contagieuse	EEPST	P _ _ T _
16. Unité grammaticale	AEHPRS	P _ _ A _ _
17. Multiple	EILLPRU	P _ _ R _ _ L
18. Grosse courge	INOOPRT	P _ _ I _ _ N
19. Plat de viande et de légumes	AGORTU	R _ _ O _ _
20. Grimace sarcastique	CIRSTU	R _ _ T _ _
21. Pillage	AACCEGS	S _ _ C _ _ E
22. Vœu	AHIOSTU	S _ _ H _ _ T
23. Une très petite quantité	CNOOPSU	
24. Longue robe du prêtre	AENOSTU	
25. Métaphore	BELMOSY	S _ _ B _ _ E
26. Tourbillon marin	HNOPTY	T _ _ H _ _

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Ghislaine Perron
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Françoise Imbeault M. Normand Perron M. Denis Verge

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Lise Doucet
Directrices	Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

ADS

Président	M. Gaston Rousseau
Vice-Président	M. Yvan Gauthier
Secrétaire	Mme Camille Sasseville
Trésorière	Mme Jeannine Caouette Mme Mélissa Larouche Romuald Potvin

Représentant de la mun. M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Mélissa Boutin
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley



Avis à la population

Demande de Permis de Construction

Le printemps est arrivé et le temps des rénovations aussi!

La municipalité de St-Eugène tient à rappeler que vous devez obtenir un permis AVANT la réalisation de vos travaux afin de ne pas retarder vos projets, Veuillez prévoir un délai entre votre demande de permis, l'étude et l'émission de celui-ci.

Remplissez le formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Remettez-le dûment rempli.

Après l'étude du dossier, nous émettrons votre permis ou certificat d'autorisation et vous pourrez réaliser vos travaux en toute quiétude.

Distribution du *compost.*

**En avant du garage
situé au
250, Principale**



Nouveauté

**Nous sommes fiers d'avoir ce nouveau trampoline
dans notre milieu.**

**Merci de nous aider à garder l'endroit propre et
sécuritaire.**





NE MANQUEZ PAS NOTRE

**SPECTACLE D'ÉTÉ TOUS LES
MERCREDIS ET JEUDIS DÉBUTANT**

LE 8 JUILLET 2026.



Juillet 2026

LUNDI	MARDI.	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 Fête du Canada	2	3 Bureau fermé	4	5
6 Conseil Municipal À 19h00 SÉANCE DU CONSEIL	7 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	8 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	9 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	10	11	12
13	14 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	15 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	16 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	17	18	19
20	21 Bibliothèque 18H30 à 19H30	22 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	23 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	24	25	26
27	28	29 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	30 Spectacle d'été L'incrustateur À 19h30	31		